

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN409

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

I. À la deuxième phrase de l'alinéa 422, substituer aux mots : "du cyber", les mots : "de la cyberdéfense".

II. Dans la même phrase, substituer aux mots : "lutte cyber", les mots : "lutte informatique".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.